

Intervention de Marie-Arlette CARLOTTI

Ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion
Réunion autour du Premier ministre – Clôture de la concertation sur l'accessibilité
Paris, le 26 février 2014

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

Quand je suis arrivée en responsabilité en mai 2012, j'ai ouvert les placards et j'y ai trouvé des choses bien enfouies. Notamment un rapport de l'IGAS qui démontrait que l'échéance de 2015 pour l'accessibilité était intenable.

On pouvait continuer à faire semblant, à se payer de mots tout en sachant que nous allions dans le mur, compromettant ainsi la loi de 2005.

Tel ne fut pas mon choix.

J'ai d'abord voulu la transparence. J'ai donc débloqué la publication de ce rapport pour secouer les consciences.

Puis, j'ai souhaité un diagnostic partagé et des premières pistes de travail. Ça a été l'objet de la mission confiée à la sénatrice Claire-Lise Champion.

Et enfin, une fois que la clarté avait été faite, j'ai voulu une mobilisation générale.

Le Premier Ministre a partagé cette nécessité et il a réuni, sous son autorité, un Comité Interministériel du Handicap.

Il fallait mobiliser tous les Ministres concernés par l'accessibilité mais bien au-delà, il fallait mobiliser tous les acteurs, privés, publics, associatifs, nationaux, locaux, pour sortir par le haut ; c'est-à-dire pour sauver la loi. Parce qu'il faut être lucide, c'est bien cela qui est en jeu : sauver la loi de 2005.

Nous avons donc engagé une vaste concertation pour mobiliser toute la société. Et grâce à cette concertation, nous sommes aujourd'hui en mesure de proposer des solutions ambitieuses et équilibrées pour maintenir l'échéance de 2015 et penser l'après, pour préserver la loi de 2005 et la compléter. Notamment afin que toutes les formes de handicap soient prises en compte.

2014 ne sera pas une année blanche. Au contraire.

Nous allons mettre en place les agendas d'accessibilité programmée.

Nous allons recruter les ambassadeurs de l'accessibilité pour aider les collectivités locales qui en ont besoin à avancer dans leurs projets d'accessibilité.

Nous allons proposer de nouveaux outils financiers adaptés, avec BPI France et la Caisse des Dépôts.

Nous allons enfin lancer une grande campagne nationale de communication sur le sujet de l'accessibilité.

Sans cette mobilisation de grande ampleur, sans ce volontarisme à agir, ceux qui ont commencé à mettre des coups de boutoir à la loi de 2005 auraient fini par la faire s'effondrer.

Si on avait laissé aux tribunaux le soin de régler les manquements dans la mise en œuvre de la loi, la loi se serait dissoute et l'accessibilité serait restée un mot sucré que l'on prononcerait avec amertume.

En choisissant la voie du compromis, nous avons choisi la voie de l'engagement. Les différentes parties sont désormais liées. Et le mouvement vers l'accessibilité universelle est irréversible.